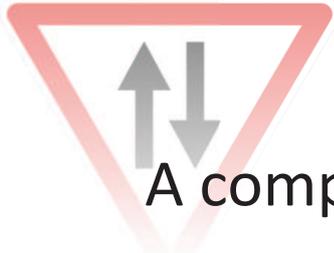




Attention



A compter du lundi **22 septembre 2014**
un **nouveau sens de circulation** est
instauré :

- Rue de L'Eglise, de l'intersection du chemin du Fourneau et de la rue Basse, vers la RD 152,
- Rue de L'Eglise, de l'intersection du chemin du Fourneau et de la rue Basse, vers la RD 63 ,sauf pour engins agricoles et services,
- Rue Basse, de la RD 152 vers la rue de l'Eglise,
- Rue Moque Souris, de la rue de l'Eglise vers la rue Basse.

Arrêté du Maire n°54-2014 du 11 septembre 2014

